



Mécanicien.ne de l'Unité Véhicules Légers (F/H)

Catégorie C

Employeur : RENNES METROPOLE

Direction :

Direction du Patrimoine Bâti

Effectif : 242

Leur raison d'être : La Direction du Patrimoine Bâti assure l'entretien du patrimoine bâti municipal et métropolitain. Elle a également en charge la gestion du parc automobile

Le sens de ce poste :

Effectuer les travaux d'entretien et de réparation sur les véhicules et engins à moteur, dans le respect des consignes de sécurité et de l'environnement

Environnement et conditions de travail :

Horaires : 08h-12h // 13h-16h30

Lieu de travail : 30 rue Jean-Marie Huchet à Rennes

Matériel(s) à disposition : Équipement technique et outillage de mécanicien

Missions de suppléance : Sans objet

Télétravail : non

Autres : Autres.

N° du poste : TM_95486

Date de mise à jour de la fiche de poste : 04/03/24

Service :

Service Parc Auto

L'équipe : L'Unité Véhicules Légers est actuellement composée de 6 Mécaniciens placés sous la responsabilité d'un Agent de maîtrise Responsable d'unité

Effectif Service : 62

Éléments de statut:

Cadre d'emploi : Adjoint Technique

Parcours : P3.

Éléments complémentaires de rémunération : Sujétion métier de 25€ et Majoration pour métier en tension de recrutement de 60€ (montants bruts)

Vos 3 principales missions :

1-Effectuer toutes les opérations d'entretien et de réparation sur les véhicules légers (tourisme, utilitaires) et autres engins à moteur

- réaliser l'entretien du moteur et des organes mécaniques des véhicules et engins ;
- détecter et diagnostiquer les pannes sur les différents véhicules et engins ;
- réaliser le dépannage sur site des véhicules et engins.

Compétences

Les compétences relationnelles :

- Capacité à travailler en équipe au sein de l'atelier, avec les autres services et les entreprises extérieures

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- BAC Professionnel ou CAP mécanique véhicules de tourisme
- Expérience en mécanique
- Capacité à réaliser un diagnostic et une préparation
- Capacité à intervenir sur un dépannage
- Autonomie
- Permis VL obligatoire

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Mécanique des engins à moteur (machine à peinture, nettoyeur haute pression ...)